

Aperçu du programme

Chaque jour, le personnel des points d'intervention est appelé à improviser pour résoudre des problèmes et répondre aux demandes croissantes d'une population vieillissante. Le personnel, les gestionnaires et les chercheurs cliniques ainsi que les soignants ont des idées clés sur les améliorations ou les changements qui pourraient être apportés à la prestation des soins aux personnes âgées, mais ils sont rarement en mesure de faire le premier pas. Le programme Spark du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI) vise à transformer les connaissances sur les points d'intervention en solutions novatrices et évolutives qui peuvent améliorer la vie des personnes âgées, des personnes atteintes de démence et de leurs partenaires de soins au Canada et ailleurs dans le monde.

Présentez une demande pour participer au programme Spark et recevez jusqu'à 50 000 \$ sur 12 mois pour élaborer, peaufiner et mettre en œuvre des solutions novatrices. Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les personnes admissibles au programme et les types de solutions qui seront envisagées pour le financement.

La date limite pour soumettre le formulaire de demande en ligne est le vendredi 2 décembre 2022 à 17 h (HE).

Dates importantes

Début de la période de présentation des demandes	Lundi 17 octobre 2022
Date limite pour la présentation d'une demande	Vendredi 2 décembre 2022
Le CABHI avise les lauréats	Début de février 2023
Retour au CABHI des ententes relatives au programme	Vendredi 24 février 2023
Lancement de tous les projets	1 ^{er} mars 2023

Services d'accélération

Vous n'êtes pas seul dans cette situation! En plus du financement, les candidats retenus auront accès aux [services d'accélération du CABHI](#), lesquels comprennent l'encadrement professionnel, le mentorat, la série Spark Learning et l'accès à Leap, la communauté diversifiée du CABHI pour la validation auprès des utilisateurs finaux. Ils auront également l'occasion d'en apprendre davantage sur d'autres solutions novatrices dans leur groupe Spark et de faire part de leurs apprentissages à leurs pairs. Les candidats peuvent recourir à ces services sur une base volontaire (non obligatoire), mais nous les encourageons à en tirer parti pour assurer leur réussite et leur viabilité une fois le projet terminé.

Que le candidat compte commercialiser son innovation et la distribuer gratuitement ou qu'il opte pour une solution intermédiaire, ces services de soutien ont été mis sur pied pour donner à votre solution novatrice la meilleure chance d'avoir une incidence transformatrice sur la vie des personnes âgées au Canada et ailleurs dans le monde.

Thèmes d'innovation

Pour être évaluée aux fins d'approbation, la solution que vous proposez doit relever au moins l'un des défis suivants :

Soutien aux soignants :	Solutions qui soutiennent les soignants (professionnels ou non) qui offrent des soins aux personnes âgées atteintes de démence.
Vieillir chez soi :	Solutions qui permettent aux personnes âgées atteintes de démence de maximiser leur autonomie afin qu'elles puissent vieillir là où elles le souhaitent (p. ex. en réduisant les chutes, en s'attaquant à l'isolement social, etc.). Cette catégorie comprend des solutions qui aident les personnes âgées à s'épanouir et à vivre le mieux possible à mesure qu'elles vieillissent.
Coordination des soins et navigation au sein du système :	Solutions qui aident les personnes âgées, les soignants et les fournisseurs de soins de santé à mieux coordonner les soins et à mieux naviguer dans le système de soins aux personnes âgées atteintes de démence. Cette catégorie comprend des solutions qui repensent les soins dans des milieux de soins collectifs, qui remettent en question la façon dont nous coordonnons traditionnellement les soins et naviguons dans le système de soins, et qui permettent une qualité de vie dans de tels milieux.
Santé cognitive et mentale :	Solutions qui servent à améliorer la santé cérébrale, les fonctions cognitives et la santé mentale des personnes âgées et qui permettront le repérage et l'évaluation des adultes à risque de démence, de troubles cognitifs ou de maladies mentales.

Santé et bien-être financiers :

Solutions qui aident les personnes âgées à conserver leur indépendance financière, à demeurer plus longtemps en sécurité sur le marché du travail, à trouver un emploi à un âge avancé, à se préparer à la retraite, à planifier le financement des soins et à prévenir l'exploitation financière.

Dans le cadre de son processus d'examen, le CABHI tient également compte des répercussions d'un projet sur les populations autochtones et d'autres groupes marginalisés, ainsi que des thèmes d'inégalités socioéconomiques et raciales.

Thèmes transversaux :

- **Diversité, accessibilité et équité en santé.** Veiller à ce que les besoins en matière de vieillissement de santé cérébrale soient comblés et à ce que des solutions soient accessibles aux communautés autochtones, noires, multiraciales et multiculturelles, aux femmes, aux personnes en situation de handicap, aux membres de la communauté LGBTQ2+, aux communautés rurales ou aux collectivités du Nord ou à d'autres populations vulnérables. Sont également incluses les questions d'intersectionnalité.
- **Promotion de l'inclusion sociale et prévention de la stigmatisation et des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.** Créer des possibilités et des programmes, notamment des programmes intergénérationnels, pour favoriser l'engagement et la création de liens sociaux chez les personnes âgées afin de lutter contre l'âgisme et la stigmatisation et de promouvoir chez elles une bonne santé cognitive et mentale. Protéger les personnes âgées, en particulier celles atteintes d'un déclin cognitif et de démence, contre les mauvais traitements à leur égard et d'autres relations non sécuritaires.

Processus et échéancier

Étape 1 : Les candidats doivent présenter un formulaire de demande en ligne sur le site Web du CABHI au plus tard le 2 décembre 2022 à 17 h (HE). Aucune demande ne doit contenir de documents confidentiels ou exclusifs.

Étape 2 : Le CABHI examinera et évaluera les demandes soumises, notamment la portée du projet, l'échéancier, les produits livrables et les résultats attendus, en fonction des critères de sélection et choisira les finalistes.

Étape 3 : Les candidats retenus seront avisés par courriel d'ici le 1^{er} février 2023.

Étape 4 : L'organisme d'accueil doit signer l'entente de financement avec le CABHI d'ici le 1^{er} mars 2023. Si les ententes ne sont pas signées avant cette date limite, le CABHI se réserve le droit d'annuler l'offre de financement et de réaffecter les fonds au prochain finaliste.

Financement disponible

Le financement maximal disponible pour les projets sélectionnés dans le cadre du présent appel de propositions d'innovation est de 50 000 \$ (CAD). Le programme Spark financera des projets qui devraient durer 12 mois à compter de mars 2023. Une enveloppe de 3 M\$ est offerte pour l'ensemble des projets.

Le financement sera versé à l'organisme d'accueil du candidat. Cet organisme sera responsable de l'établissement des exigences en matière d'éthique et de réglementation ainsi que de l'administration des fonds aux taux appropriés. Il devra également veiller à ce que le candidat atteigne les jalons du projet et qu'il réalise les produits livrables et produise des rapports sur le rendement à cet égard. Le CABHI versera un paiement initial de 90 % de son financement au début du projet. Une retenue de 10 % sera versée une fois que le projet sera terminé, que les rapports définitifs et financiers seront approuvés et qu'une attestation de la part de l'organisme d'accueil concernant l'utilisation des fonds sera délivrée.

La Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan Health Research Foundation envisageront de cofinancer les projets pour lesquels les candidats présentent une demande par l'entremise des organismes d'accueil situés au **Nouveau-Brunswick** ou en **Saskatchewan**.

Critères d'admissibilité

Le CABHI examinera toutes les demandes soumises pour déterminer si les projets répondent aux critères suivants :

Le candidat :

- Doit être l'une des personnes suivantes :
 1. Travailleur de point de service
 - Membre du personnel clinique ou autre travaillant activement à un point de service
 2. Gestionnaire de point de service
 - Personne qui gère activement la prestation des soins cliniques
 3. Chercheur de point de service
 - Chercheur qui effectue des recherches appliquées ou translationnelles dans un milieu de soins
 4. Soignant non professionnel
 - Ami ou membre de la famille qui est le soignant principal d'une personne âgée ou d'une personne atteinte de démence, ou qui a de l'expérience à ce titre

- Les soignants non professionnels **doivent fournir une lettre d'appui** d'un organisme d'accueil admissible qui recevra les fonds et supervisera leur distribution.
- Doit travailler au sein d'un organisme de prestation de soins de santé canadien.

La solution :

- Doit clairement porter sur au moins l'un des thèmes d'innovation du CABHI
- Être précommerciale et n'appartenir à aucune entreprise tierce **à moins que les deux critères suivants soient respectés :**
 1. Le fournisseur ou le propriétaire de la solution ne participe d'aucune façon au projet.
 2. La solution est utilisée d'une façon novatrice ou est adaptée à une population de personnes âgées. Par exemple :
 - Un projet dans le cadre duquel on utilise un casque de réalité virtuelle offert sur le marché pour faciliter la création d'un nouveau « club de réalité virtuelle pour les aînés » est **admissible**.
 - Un projet dans le cadre duquel on utilise un logiciel de réalité virtuelle offert sur le marché déjà conçu pour les aînés **n'est pas admissible**.

Le projet :

- ne peut comporter de recherche fondamentale, principalement des objectifs pédagogiques, des investissements en capital dans un portefeuille de propriété intellectuelle, des essais portant sur des produits pharmaceutiques ou des incubateurs d'entreprises en démarrage;
- est axé sur l'élaboration et la mise à l'essai d'une solution novatrice auprès d'une population réelle;
- doit comprendre un engagement de fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) de l'organisme d'accueil ou d'autres partenaires (le cas échéant);
- doit engager au moins 20 % de la contribution du CABHI en fonds de contrepartie;
- semble pouvoir être réalisé en 12 mois à l'aide de 50 000 \$ (plus les fonds supplémentaires engagés d'autres sources).

Critères de sélection

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants :

1. La solution (25 %)
 - Quelle est l'importance du problème qui a été cerné?
 - En quoi cette solution règle-t-elle mieux le problème par rapport à d'autres?
2. Harmonisation stratégique (25 %)

- Dans quelle mesure la solution correspond-elle aux thèmes d'innovation faisant l'objet de l'appel de propositions du CABHI?
 - Dans quelle mesure la solution règle-t-elle le problème cerné?
3. Aperçu du projet (25 %)
- Le projet a-t-il des buts et des objectifs clairement définis?
 - L'utilisation prévue des fonds est-elle clairement liée aux buts et aux objectifs du projet?
4. Équipe de projet (25 %)
- Pourquoi l'équipe réussira-t-elle?
 - En quoi ce projet donne-t-il l'occasion à l'équipe du candidat ou à l'organisme en général d'acquérir des compétences et de l'expérience de travail dans la prestation de soins aux personnes âgées?

Les demandes seront d'abord examinées à l'interne (par le CABHI) pour en déterminer l'admissibilité, puis évaluées par un comité externe d'évaluation de projet composé d'examineurs se spécialisant dans les domaines clinique, technique, de la recherche appliquée et des affaires. Le CABHI se réserve le droit de sélectionner des propositions afin de réaliser une vaste distribution de projets portant sur l'ensemble de ses thèmes d'innovation et tous ses sites géographiques répartis entre les fournisseurs de soins de santé partout au Canada.

Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et d'annuler cet appel de propositions en tout temps, sans encourir de responsabilité. De plus, il se réserve le droit de modifier la portée de cet appel de propositions en tout temps.

Responsabilités de l'organisme d'accueil :

- Fournir une **lettre d'appui** au candidat dans le cadre du processus de demande.
- Recevoir du financement provenant du CABHI et le réorienter pour couvrir les coûts approuvés du projet.
- Fournir au candidat un soutien en matière d'infrastructure et d'installations, par exemple des bureaux ou des laboratoires, de l'équipement et des fournitures de bureau, etc.
- Permettre au candidat d'avoir accès à la population cliente de l'organisme pour faciliter les tests.
- S'assurer que le candidat atteint les jalons du projet et qu'il réalise les produits livrables et produit les rapports sur le rendement à cet égard, conformément à l'échéancier du projet.
- Veiller aux exigences réglementaires du projet et à ce que ce dernier soit approuvé par un comité d'éthique de la recherche ou un comité d'examen de l'établissement accrédité.

- Attester les rapports financiers concernant l'utilisation des fonds de projet approuvés et les soumettre au CABHI.
- S'assurer que le candidat présente le rapport définitif dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet.
- Tenir à jour les données du projet pour se conformer aux exigences imposées par le comité d'éthique de la recherche.
- Collaborer avec le CABHI à la collecte de données sur le rendement pertinentes pour le projet, lui fournir des documents raisonnablement nécessaires et participer à sa diffusion des résultats du projet.
- Signer l'entente de programme du CABHI liée au projet.

Webinaires

Inscrivez-vous à l'un de nos prochains webinaires pour en apprendre davantage sur la façon de présenter une demande relative au programme Spark du CABHI. Parmi les sujets abordés, mentionnons les éléments clés d'une demande qui sera retenue, la façon de présenter une demande au moyen de notre portail en ligne, l'affectation du financement, la responsabilité quant à la production de rapports et plus encore.

INSCRIPTION AU WEBINAIRE : DATE À DÉTERMINER

Ressources

1. [Directives relatives aux dépenses admissibles](#)
2. [Modèle de lettre d'appui](#)
3. [Entente de financement](#)

Consultez l'appel de propositions d'innovation pour le programme Spark 2022 en français.

Le financement de ce programme est offert par le gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada, de la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan Health Research Foundation.

Communiquez avec nous à l'adresse info@cabhi.com si vous avez des questions sur le programme ou sur tout autre sujet relatif au CABHI!

[Présentez votre demande dès maintenant!](#)